

# Tableau des prestations sociales 2014

Extrait du rapport

## Description du filet social

(Confédération et canton de Neuchâtel)

**du groupe de travail  
sur la coordination interdépartementale  
de la politique sociale (GT CIPOS)**

du 23 janvier 2004

**12<sup>e</sup> mise à jour: août 2015**

*Prestations sociales dans le canton de Neuchâtel (bénéficiaires et montants)*

Prestations sociales, nombre de bénéficiaires et montants en Fr. versés par les pouvoirs publics en **2014** aux bénéficiaires, directement ou indirectement (globalement, puis Confédération, canton et communes).  
 Les frais administratifs et salariaux des services prestataires ne sont pas pris en compte.  
 La population totale au 31.12.2014 était de 177'230 personnes.  
 Sources: Chefs et responsables de service, d'office ou de secteur, rapports de gestion.

<i>Prestations</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Montant global</i>	<i>Confédération</i>	<i>Canton</i>	<i>Communes</i>
<b>DEAS</b>					
Subsides LAMal	41'233 <sup>1</sup>	<b>110'854'638</b>	48'606'681	<b>62'247'957</b>	--
Bourses et prêts d'études	869 <sup>2</sup>	<b>5'272'520</b>	550'830	<b>4'721'690</b>	--
Avances sur pensions alimentaires	261 <sup>3</sup>	<b>1'642'074<sup>4</sup></b>	--	<b>1'642'074</b>	--
Aide aux victimes d'infractions (LAVI)	822 <sup>5</sup>	<b>198'947<sup>6</sup></b>	--	<b>198'947</b>	--
Aide au désendettement	24 <sup>7</sup>	--	--	-- <sup>8</sup>	--
Aide sociale	12'508 <sup>9</sup>	115'987'458 <sup>10</sup>	--	<b>46'394'983 soit 40%</b>	69'592'475 soit 60%
Prestations complémentaires AVS/AI	7'346 <sup>11</sup>	<b>108'346'065</b>	36'565'010	<b>71'781'055</b>	--
Caisse cantonale ALFA	9'583 <sup>12</sup> avec 16'559 enfants <sup>13</sup>	<b>50'171'213 dont 948'200 d'allocations de naissance</b>	--	--	--
Allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative	480 avec 826 enfants	<b>2'877'000</b>	--	<b>1'150'800 soit 40%</b>	1'726'200 soit 60%
Allocations familiales dans l'agriculture	370 avec 751 enfants	<b>1'957'154<sup>14</sup></b>	--	<b>539'952<sup>15</sup></b>	--
Mesures d'intégration professionnelle (MIP) <sup>16</sup>	586 emplois MIP. 39 prolongations et 3 ponts jusqu'à la retraite	<b>6'971'629.55<sup>17</sup></b>	--	<b>3'485'814.80 soit 50%</b>	3'485'814.75 soit 50%
Requérants d'asile en procédure et admis provisoire dont le séjour est inférieur à 7 ans en Suisse	477	<b>8'615'272</b>	<b>8'615'272</b>		
Personnes déboutées et non entrée en matière (NEM)	149	<b>1'475'665</b>	1'128'381	<b>347'284</b>	
Réfugiés dont le séjour est inférieur à 5 ans en Suisse	415	<b>4'577'083</b>	<b>4'577'083</b>		
Personnes admises à titre provisoire (+ de 7 ans en Suisse)	386	<b>1'341'127</b>		<b>1'341'127</b>	
<b>DJSC</b>					
Prix de pension réduits - Partie SIAM	387 <sup>18</sup> , 703 et 843 <sup>19</sup>	<b>95'989'853<sup>20</sup></b>	4'464'946 <sup>21</sup>	<b>91'524'907<sup>22</sup></b>	--
Assistance judiciaire	1191 décisions accordant l'assistance (786 civil, 367 pénal et 38 administratif)	<b>3'695'741<sup>23</sup></b>	--	<b>3'695'741</b>	--
<b>DEF</b>					
Prix de pension réduits - Partie OES <sup>24</sup>	366 <sup>25</sup>	<b>29'638'000<sup>26</sup></b>	--	<b>26'216'000</b>	3'422'000
<b>DFS</b>					
Aide au logement	1'288 ménages <sup>27</sup>	<b>4'372'650</b>	2'792'558 <sup>28</sup>	<b>1'152'925</b>	427'165
<b>TOTAL</b>	<sup>29</sup>	<b>553'984'090<sup>30</sup></b>	<b>107'648'045</b>	<b>316'441'257</b>	<b>78'653'655</b>

Notes relatives au tableau

<sup>1</sup> Effectif moyen: montant total des mois subsidiés divisé par 12.

<sup>2</sup> Plus de 90% des bourses et des prêts d'études sont octroyés à des requérants célibataires, sans charge d'enfants. Montant global en diminution par rapport à 2013 suite au changement de la loi sur les bourses d'étude. Un recentrage est fait au niveau des requérants.

<sup>3</sup> Ce chiffre est tiré de la statistique interne de l'ORACE (nombre moyen de bénéficiaire par dossier d'avances: 1,5 personne).

<sup>4</sup> Ce montant est brut, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte du recouvrement des avances. Pour l'année 2014, le montant total des avances recouvrées s'élève à 1'142'039. La dépense effective, à savoir la différence entre le total des avances accordées et celui des avances recouvrées, se monte ainsi à 500'035.

<sup>5</sup> 443 nouveaux dossiers, dont 214 ont fait l'objet d'une aide financière. Depuis 2014, sont rescencées ici les aides délivrées par le centre de consultation LAVI et non plus les indemnisations et réparations morales.

<sup>6</sup> Montant correspondant à l'aide immédiate (117'981) additionnée à l'aide à plus long terme (80'966).

<sup>7</sup> 24 prêts en cours auprès du "Fonds neuchâtois de désendettement et de prévention à l'endettement" (dont 4 nouveaux accordés et 3 soldés en 2014), pour des ménages de 3 personnes en moyenne, soit approximativement 68 personnes.

<sup>8</sup> Le montant total dû sur les prêts consentis se monte au 31.12.2014 à 159'626.25; le prêt de l'Etat au Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement ne porte pas d'intérêt pendant une période transitoire 2012-2014. Pour les bénéficiaires de prêts du Fonds, le taux est également à 0% pour la même période transitoire.

<sup>9</sup> Nombre total des personnes ayant bénéficié d'aide matérielle en 2014, indépendamment de la durée d'octroi de cette aide. Depuis 2005, ce chiffre est fourni par l'OFS.

<sup>10</sup> Le montant concerne les dépenses effectives de 2014, comptes bouclés en juillet 2015.

<sup>11</sup> Dont 2'046 placés durablement dans un home.

<sup>12</sup> Y compris 487 indépendants.

<sup>13</sup> Dont 820 d'indépendants.

<sup>14</sup> Allocations familiales fédérales, dont le financement est assuré pour 2/3 par la Confédération selon les articles 18 et 19 de la Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA), du 20 juin 1952 et pour 1/3 par le canton.

<sup>15</sup> Voir la note précédente.

<sup>16</sup> Les salaires et charges sociales 2014 sont supérieurs à ceux de l'année 2013 suite à une augmentation du nombre de placements MIP.

<sup>17</sup> Montant couvrant les salaires et les charges sociales (part employeur) des personnes placées dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle (MIP) ainsi que les frais de repas des personnes placées en MIP à Evologia.

<sup>18</sup> Nombre de placements au 31.12.2013: 387 "non-AI mineurs NE placés dans et hors canton". A noter que 353 "non-AI mineurs NE et d'autres cantons" ont été placés dans notre canton pour une capacité d'accueil de 334 places (certains sont suivis en ambulatoire). Pour les AI mineurs, cf. note 24.

<sup>19</sup> Nombre de placements au 31.12.2013: "Adultes AI et non-AI NE placés dans le canton et hors canton", 703 en homes-foyers et 843 en ateliers. Certaines personnes sont à la fois en home-foyer et en atelier; ces deux valeurs ne peuvent donc pas s'additionner.

<sup>20</sup> Montant correspondant à la différence entre les charges d'exploitation et les recettes (= participation des pensionnaires, vente de produits d'ateliers, remboursements caisse-maladie et LAA, part des autres cantons pour le placement de leurs ressortissants), augmentée du coût des placements hors canton de neuchâtois. A noter que les charges brutes totales atteignent 139'066'519.

Détails: institutions AI: 56'516'537, non-AI: 32'686'545, lutte contre la toxicomanie: 6'786'771.

<sup>21</sup> Subventions de l'OFAS et de l'OFJ. Détails: AI: 0, non-AI (OFJ): 3'451'491, lutte toxicomanie (OFAS): 1'013'455.

<sup>22</sup> Détails: AI: 56'516'537, non-AI: 29'235'054, lutte toxicomanie: 5'773'316.

<sup>23</sup> Ce montant brut ne tient pas compte des remboursements des prestations accordées au titre de l'assistance judiciaire. Pour l'année 2014, le montant total des remboursements liés à l'assistance judiciaire s'élève à 488'899.

<sup>24</sup> Depuis 2008 (RPT), l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) a repris le rôle de l'Office cantonal AI pour tout ce qui concerne la formation scolaire spécialisée. Il est le garant du subventionnement cantonal des trois écoles spécialisées. Depuis 2010, le tableau sépare les chiffres de l'OES (DEF) des chiffres du SIAM (DEAS) pour une meilleure transparence de l'information donnée sur les prix de pension réduits.

<sup>25</sup> Nombre d'enfants ou jeunes en écoles spécialisées à la rentrée 2014-2015: 355 en écoles spécialisées dans le canton de Neuchâtel et 9 hors canton.

<sup>26</sup> Montant correspondant à la différence entre les charges d'exploitation et les recettes liées aux mesures médicales (caisses maladie et AI) + participation écolage des communes, augmenté du coût des placements hors canton de neuchâtois (2'140'000 pour 2014).

<sup>27</sup> 1'288 ménages ont bénéficié en 2014 (1'535 en 2013) d'une aide au logement financée par la Confédération, le canton et les communes. Il s'agit ici exclusivement d'aides "à la personne" et non pas d'aides "à la pierre" (accession et construction de logements). Les chiffres 2014 attestent une diminution des aides au logement qui se renforcera les prochaines années avec la disparition progressive des subventions comme prévu dans la loi (LCAP) à l'époque. La majorité des immeubles concernés perdront leurs droits aux subventions d'ici fin 2017.

<sup>28</sup> Ce montant comprend l'aide aux propriétaires et aux locataires. Les subsides fédéraux sont remis directement aux propriétaires et/ou gérances, en faveur des bénéficiaires neuchâtois, sans transiter par l'Office cantonal du logement qui, par contre, gère tous les dossiers.

<sup>29</sup> Pas de chiffre total pour les bénéficiaires. D'une part, les valeurs indiquées dans cette colonne désignent parfois des individus, parfois des ménages. D'autre part, les personnes peuvent percevoir plusieurs prestations simultanément (PC + prix de pension réduits + subsides LAMal, par exemple).

<sup>30</sup> Ce total ne correspond pas à la somme des montants versés par la Confédération, le canton et les communes aux bénéficiaires de prestations. En effet, les allocations familiales sont financées (en grande partie s'agissant des allocations familiales de base et pour une petite part s'agissant des allocations familiales dans l'agriculture) par les cotisations et non pas par le budget de l'Etat.